

N° CP *2e/66-06*
Séance du 13 JUIL. 2006

**FONDS DE SOUTIEN AUX COLLOQUES ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES
EDITION 2006 DE LA FETE DE LA SCIENCE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 3 500 € à la Nef des Sciences pour l'organisation de la Fête de la Science 2006,
- ❖ Autorise le prélèvement du montant correspondant sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 17321, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 18 JUIL. 2006
Publication 21 JUIL. 2006

Pour le Président du Conseil Général
Délégué



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions